

Assemblée primaire de la Municipalité

15 décembre 2025

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane COQUOZ, en présence de 54 personnes. Elle se tient à la salle du 2^{ème} étage du complexe polyvalent.

Excusé : M. Julien Richard

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées primaires du 16.06.2025 et 13.10.2025
2. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF
3. Crédit d'engagement de Fr. 2'900'000. -- pour la réfection du réseau d'égouts et d'eau claire à Daviaz et son financement à hauteur maximale de Fr. 2'500'000.--
4. Plan financier 2026 – 2029
5. Budget 2026
6. Approbation du budget 2026
7. Informations
8. Divers

Deux scrutateurs sont nommés : M. Olivier Saillen et M. Jean-Baptiste Barman

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées primaires des 16.06.2025 et 13.10.2025

Les procès-verbaux étaient à disposition sur le site de la Commune ainsi qu'au bureau communal, Mme la Présidente demande si quelqu'un en veut la lecture et s'il y a des remarques au sujet de ces procès-verbaux.

La lecture n'est pas demandée et les procès-verbaux n'appellent aucune remarque de la part de la présente assemblée. Ils sont donc adoptés par 53 oui et une abstention.

2. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF

A savoir que ces 3 dernières années, les impôts ont baissé. Dès lors, le Conseil communal a validé, en séance du 17 novembre dernier, le maintien de l'indexation à 168%.

3. Crédit d'engagement de CHF 2'900'000. -- pour la réfection du réseau d'égouts et d'eau claire à Daviaz et son financement à hauteur maximale de CHF 2'500'000.--

Ce dossier a déjà été présenté l'année dernière. Les travaux n'ont pas pu débuter car l'autorisation cantonale est arrivée en octobre. Il s'agit d'installer une canalisation d'eau claire (DN 400 mm) et de remplacer les canalisations d'eau usée (DN 250 mm) et d'eau potable (DN 160 mm), échelonné sur 3 ans. Ces travaux se feront en 3 étapes :

En 2026 lots 4 et 2 Chemin du Chépis à l'arrêt du bus de la Charrière

En 2027 lots 1-3 Fontaine du sommet de Daviaz à la Step

En 2028 bassin de rétention ainsi que la connexion des réseaux.

Une demande d'emprunt total de Fr. 2'500'000. -- sera faite pour financer ces travaux.

Il y aura Fr. 400'000.-- de participations diverses.

Les coûts induits dans le compte de fonctionnement seront de Fr. 212'500.-- (intérêts et amortissements).

A la question acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 2'900'000.-- pour la réfection du réseau d'égouts et d'eau claire à Daviaz et son financement à hauteur maximale de Fr. 2'500'000.-- ?

L'assemblée accepte le crédit d'engagement à l'unanimité.

4. Plan financier 2026-2029

La planification financière à court terme prévoit des investissements d'un montant de Fr. 1'914'150.-- en 2026, avec une dette par habitant de Fr. 1'035.--, qualifiée de moyenne. Fr. 1'825'000.-- en 2027, avec une dette par habitant de Fr. 1'432.--, qualifiée de moyenne. Fr. 2'005'500.-- en 2028, avec une dette par habitant de Fr. 1'767.--, qualifiée de moyenne. Fr. 2'100'000.-- en 2029, avec une dette par habitant de Fr. 2'076.--, toujours qualifiée de moyenne.

Mme la Présidente explique que cette planification financière peut évoluer et est revue chaque année en fonction des urgences. Le conseil l'a établi sur 10 ans.

5. Présentation du budget 2026

Les différences principales figurant dans le budget 2026 ont été expliquées dans le message introductif publié sur le site internet communal.

Comptes de résultats

La marge d'autofinancement est de Fr. 679'365.--, moins Fr. 914'600.-- d'amortissements, moins Fr. 8'840.-- d'attribution extraordinaire aux fonds et financements spéciaux, dont Fr. 7'820.-- pour les déchets et Fr. 1'020.-- pour l'eau potable, plus Fr. 56'910.-- de prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour les eaux usées.

L'excédent de charges des comptes de résultat se monte donc à Fr. 187'165.--.

Fonctionnement

Paroisse catholique

Une convention liant toutes les Paroisses et Communes du secteur de St-Maurice avait été signée en 2007, avec le diocèse de Sion et l'Abbaye de St-Maurice. Celle-ci était basée sur la répartition des desservants dans chacune des Paroisses qui finançaient leurs propres curés et assistants pastoraux. L'organisme de gestion des salaires pastoraux (OGSP) assurant cette coordination, est composé de représentants des différentes parties.

Les Communes du secteur ont dénoncé cette convention au 31 décembre 2024. La nouvelle convention devait être rédigée et mise en place pour le 1er janvier 2025.

Un retard a été pris dans cette réalisation et la nouvelle convention n'est toujours pas signée à ce jour. Cependant, des engagements ont été pris de part et d'autre pour assurer le bon fonctionnement des Paroisses.

Dès le 1er janvier 2026, la Commune versera sa participation aux salaires pastoraux directement à l'OGSP et plus à la Paroisse de Massongex comme auparavant. En effet, une nouvelle répartition a émergé de cette convention : les salaires de l'ensemble des desservants pastoraux du secteur (prêtres et assistants pastoraux) sont répartis entre

les Communes en fonction de leur population, seule clé de répartition fiable puisque l'inscription de la confession, au registre des habitants, n'est plus obligatoire.

A part cette contribution aux salaires pastoraux, la Commune doit veiller à couvrir les frais de culte, en couvrant un éventuel déficit du fonctionnement de la Paroisse.

Le budget paroissial 2026 prévoit un bénéfice, avant amortissements, de Fr. 8'850.--. C'est pourquoi, la Commune versera uniquement sa participation aux salaires pastoraux (compte 350.3632.02) qui se monte à Fr. 67'150.--.

Nonagénaires 2026

5 nonagénaires l'année prochaine : Mme Thérèse Nissille le 12 mars – Mme Jeannette Jordan le 21 mars – M. Norbert Marguet le 26 juillet – M. Alexandros Mastropavlos le 31 octobre et M. Jean Salamolard le 27 novembre.

Crèche-UAPE

Le budget de la crèche est aligné sur celui de 2025 et supérieur à 2024, en raison de l'augmentation des places en nurserie, crèche et UAPE, accompagnée d'un renforcement des effectifs. Il ne nécessitera pas d'augmentation des tarifs de garde à la prochaine rentrée.

Après déduction de la participation cantonale (545.4631.02) et de Vérossaz (545.4632.00), le coût net pour la Commune s'élève à Fr. 546'400.--.

Rappelons l'évolution du nombre de places qui a pratiquement doublé depuis son ouverture à la rentrée 2017, passant de 55 à 108 places totales.

Pour l'UAPE : suite à l'assemblée extraordinaire du 13 octobre dernier, l'autorisation d'exploiter les containers pour l'UAPE est parvenue du canton voilà 10 jours. Le temps d'effectuer les adaptations énergétiques et les contrôles électriques, les enfants seront installés demain dans la nouvelle structure. Des portes ouvertes seront proposées à la population en début d'année pour découvrir ce nouvel espace dédié à l'accueil de nos écoliers en-dehors des heures de classe.

Compte de résultats selon les tâches

En reprenant globalement les comptes de résultats selon les tâches, nous retrouvons l'excédent de charges pour 2026 de Fr. 187'165. —

Investissements

Comme déjà annoncé dans la planification quadriennale, les investissements nets pour 2026 se montent à Fr. 1'914'150.--.

Bâtiments communaux

Rénovation de l'ancien stand pour des raisons de sécurité et isolation du plafond du parking souterrain pour améliorer l'efficacité énergétique pour un total de Fr. 185'000.--.

Bâtiment scolaire

Des montants annuels sont prévus pour la rénovation des sanitaires par étage sur plusieurs années. Rappelons que les sanitaires actuels datent de la construction du bâtiment principal en 1971.

Routes communales

A la suite des constructions d'habitations ces deux dernières années, le chemin du Canal sera refait à neuf.

Cours d'eau

Des travaux de sécurisation de la Rogneuse, à la hauteur des Moulins, vont être effectués. Ceux-ci sont subventionnés à 70% par le canton.

Aménagement du territoire

Des études supplémentaires devront être réalisées en 2026, sur demande du canton, suite à l'examen de notre Plan d'Affectation de Zones (PAZ) et du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ).

Travaux d'infrastructures souterraines de Daviaz

Ces montants, reportés du budget 2025, concernent la mise en séparatif des conduites d'eaux usées et eaux claires dans le village de Daviaz dont l'investissement a été validé au point 3 de cet ordre du jour, pour un total de Fr. 2'900'000.—, dont Fr. 1'275'000.—sur 2026.

Patrimoine financier

Afin de préserver et de valoriser le patrimoine immobilier communal, tout en maintenant la qualité et la sécurité des bâtiments et afin d'assurer des revenus locatifs futurs grâce à la remise en état et à la mise en conformité du logement, nous allons rénover l'appartement au-dessus du restaurant Le Central et mettre en conformité incendie l'ensemble du bâtiment en 2026 (Fr. 100'000.--).

Ce montant n'impacte pas le compte de résultat et d'investissement puisqu'il concerne le patrimoine financier.

Compte de résultat et d'investissement

Avec une marge d'autofinancement de Fr. 679'365. --, des investissements nets pour Fr. 1'914'150. --, l'exercice budgété laisse apparaître une insuffisance de financement de Fr. 1'234'785.—.

Questions :

M. Théo Carthoblaz demande si les taxes d'épuration seront augmentées étant donné le manque de Fr. 56'910.--. M. Tristan Jordan indique que les taxes ne seront pas augmentées, c'est un calcul par rapport aux amortissements. En effet, le réseau s'amortit sur 50 à 80 ans alors que comptablement, il doit être amorti sur 10 ans.

M. Jean-Baptiste Barman demande quel usage aura l'ancien stand. Mme la Présidente explique que c'est un bâtiment qui sert au stockage du matériel. Pour l'instant, la commune rencontre des difficultés car ce bâtiment est au nom de la Société de tir.

6. Approbation du budget 2026

A la question : acceptez-vous le budget 2026 ? L'assemblée accepte le budget 2026 à l'unanimité.

7. Informations

Barrage MBR

Le projet MBR3, qui comprend le barrage Massongex-Bex-Rhône (MBR) et les mesures Rhône 3 du Courset à l'Avançon, ont reçu leur autorisation le 1er décembre, et c'est maintenant le temps du délai de recours durant 30 jours.

Aucune communication ne sera faite par MBR SA aux médias durant ce temps.

RegBL

M. Gwenaël Richard fait un compte-rendu sur le formulaire envoyé aux propriétaires. 373 personnes ont reçu ce formulaire afin de renseigner les éléments suivants :

* catégorie et classe du bâtiment, surface habitable, nombre d'étages, année et époque de construction ;

* générateur de chaleur et source d'énergie, chauffage secondaire, système de production d'eau chaude ;

* facultatif : consommation du chauffage, année de rénovation puissance des installations solaires.

Situation initiale

150 EGID renseignés selon le recensement 2000

421 EGID envoyés pour renseignement

14% des champs sont manquants

Situation finale

361 EGID mise à jour (85% de taux de réponse)

Encore 33 EGID renseignés selon le recensement 2000

3% des champs sont manquants.

Nouvelle loi cantonale sur les constructions

M. Yannick Ruppen donne des informations sur les nouvelles loi et ordonnance sur les constructions qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026 :

- Nouvelle composition de la commission cantonale des constructions

Avec cette nouvelle composition, la CCC bénéficie d'un cadre légal modernisé, équilibré et représentatif. Cette réforme vise à renforcer son efficacité, valoriser la diversité régionale et professionnelle et assurer la continuité des travaux, tout en préservant la rigueur et l'expertise qui caractérisent son rôle en matière d'autorisations de construire. Elle sera composée de 5 membres et M. Stéphane Coppey en sera le président.

- Mise en place de formulaires simplifiés

Pour des interventions de minimum importance, bûcher moins de 10 m² et 3 m. de haut.

- Règlement de plan de mobilité et de concept de stationnement

Les normes VSS devront être appliquées.

- Mise en place des nouvelles procédures d'annonce

Plus réservées aux installations solaires, mais aussi pour les modifications du sol naturel, les pompes à chaleur, le renouvellement et le remplacement des installations de combustion et le raccordement au chauffage à distance.

- **Auteur des plans**

L'auteur des plans doit être en possession d'un diplôme.

- **Plateforme eConstruction**

Dès le 1^{er} décembre 2025, toutes les communes valaisannes disposent de la plateforme eConstruction.

Sécurité : bilan de l'action de la police et des contrôles de vitesse

Le radar a été installé du 09 octobre au 13 novembre 2025, sur cette durée, la police a infligé : 20 amendes et 3 retraits de permis.

A Daviaz, les contrôles seront effectués une fois la signalisation adéquate homologuée.

8. Divers

Passage sous la route cantonale

M. Charles demande pourquoi il n'est pas entretenu (pas de lumière et pas d'entretien). Mme la Présidente explique que la lumière est couplée avec celles de la place des fêtes. Dès lors, elle est coupée à 20h00. Concernant l'entretien, elle prend note de la remarque. Condamnation de ce passage sous route alors que c'est beaucoup plus sécurisant pour les piétons. Mme la Présidente explique que ce tronçon de route sera mis à 30 km/heure avec une multiplication de passages-piétons. Ce passage sous la route n'est plus aux normes, en cas d'accident la commune est responsable. Il faut savoir que si la commune avait voulu le maintenir, la rampe condamnait l'accès des habitations côté gare ainsi que l'entrée du parking de la Place Tarnaia. Mme la Présidente indique également qu'un bon nombre de personnes-cibles n'utilisent pas ce passage sous route, notamment les seniors.

Chemin Clos-Fleuri

M. Théo Carhtoblaz a pris connaissance que la commune allait réaménager un chemin privé. Mme la Présidente explique que le plan de quartier a été homologué et que les demandes d'autorisation de construire se feront en début d'année prochaine. La commune veut garder ce maillage très important pour la mobilité douce. Dans un premier temps, le Conseil voulait acheter le chemin. Finalement, le Conseil a opté pour une servitude ce qui permet aux propriétaires de garder leur droit de construction. Ce chemin sera aménagé par la Commune, il sera bordier autorisé avec droit de passage public à pied et à vélo.

Boulangerie

M. Daniel Duay demande ce qu'il en est des ouvertures car il semble que les horaires ne soient pas tenus. Toutefois, il est très content de ce service à la population. Mme la Présidente indique qu'elle en prend note.

Construction

Mme Josiane Charles demande si la Commune a été approchée par des promoteurs pour la construction d'appartements protégés ou de coopératives.

Mme la Présidente explique que c'est un sujet complexe et que pour des appartements protégés, il faut également une présence médicale. Elle n'est pas sûre que ces pratiques soient dans nos mœurs. Cependant, le sujet progresse puisqu'une association chablaisienne a été créée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est cordialement invitée à partager un vin chaud au Central. Mme la Présidente souhaite à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Elle convie l'assemblée à l'apéro du Nouvel An, le 1^{er} janvier à 11h30, devant la salle polyvalente.

Séance levée à 19h50

La Présidente :
Sylviane Coquoz

La Secrétaire :
Sandra Mariétan